

Date de dépôt : 8 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Stauffer : Fondation des parkings : combien de contractuels frontaliers sont-ils engagés pour harceler les résidents genevois ? Dites-nous la vérité ! Donnez-nous tous les chiffres !

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La situation se dégrade fortement à la Fondation des parkings, qui harcèle les résidents genevois en infligeant une pluie d'amendes au moyen d'une armada de frontaliers qui exercent, de manière indue, cette tâche d'autorité. Face au tollé soulevé par le MCG, qui a dénoncé ce scandale, nos autorités étaient embarrassées. Des promesses ont été faites.

Personne ne peut imaginer que l'on aille chercher des contractuels à l'étranger, alors que Genève connaît de nombreux chômeurs. Pour se justifier, la Fondation a promis d'engager des chômeurs ou des personnes inscrites à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, dans le rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat relatif à la ratification du contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings portant sur le contrôle du stationnement pour les années 2011-2013, on peut lire ces considérations:

«Le MCG se dit d'emblée opposé à un contrat de prestations portant sur trois ans, car la gestion de la fondation n'est pas satisfaisante. Il rappelle que la fondation avait mandaté Manpower pour engager des agents contractuels, dont vingt-trois frontaliers, pour un montant de F 200'000. Il affirme que les engagements de frontaliers auraient continué pour d'autres fonctions et aimerait avoir des détails sur ce point, que ce soit dans le secteur administratif, du nettoyage ou de l'entretien. (...) Le MCG

s'opposera donc à la durée de trois ans pour le prochain contrat de prestations. On lui répond qu'il a été décidé, dit et redit au Conseil de fondation que l'OCE se tient à disposition et que la Fondation doit engager ses collaborateurs au travers de l'OCE et non de Manpower. Une injonction forte a été donnée à la Fondation d'engager des chômeurs résidant à Genève, en passant par l'OCE et non par une autre entreprise, cela essentiellement pour des raisons de coût. (...) »

Mais les belles promesses rendent les fous joyeux.

Il nous a été rapporté que ladite Fondation continue à engager du personnel frontalier et les abus qui ont été dénoncés semblent se perpétuer, ce que nous ne pouvons tolérer.

Nous réclamons donc des comptes et voulons savoir toute la vérité, en particulier sur le nombre d'engagements de frontaliers par la Fondation des parkings, et ceci de façon détaillée pour chaque année.

Nous ne pouvons tolérer plus longtemps que les automobilistes genevois soient verbalisés par des contractuels frontaliers, alors que des chômeurs nombreux pourraient faire ce travail.

Les résidents genevois ont le droit de travailler et le fait qu'ils soient écartés d'institutions publiques est intolérable.

Ma question est la suivante :

Depuis le 1^{er} janvier 2009 à ce jour, combien de travailleurs frontaliers ont-ils été engagés par la Fondation des parkings, avec les détails des dates d'engagement, du processus utilisé (annonces dans la presse, sur le site internet, mandataires, etc..) ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis 2010, seuls deux travailleurs frontaliers avec un permis « G » ont été engagés à la Fondation des parkings (FdP) et ce, en raison de difficultés à trouver du personnel formé sur le marché local dans des domaines techniques (technicien parking et ingénieur travaux). Ces personnes ont été recrutées le 1^{er} septembre 2010 par le biais d'annonces parues dans la presse, mais compte tenu de départs d'agents de contrôle du service du stationnement (SDS) en 2010, le nombre d'employés de la FdP détenteurs d'un permis « G » n'a pas varié durant cette année et n'a pas non plus évolué en 2011, ni au début 2012.

S'agissant du SDS, tous les nouveaux postes d'agents de contrôle (4 postes pour la commune de Lancy et 5 postes de remplacement) ont été pourvus via l'office cantonal de l'emploi (OCE). Il a également été fait appel à l'OCE pour 5 autres postes de la FdP.

Pour la Fondation dans son ensemble, 6 engagements ont été effectués sur le marché local en 2010 et 16 en 2011, ce qui a permis de faire diminuer le pourcentage de permis « G » de 23,81 % en 2009 à 21,88 % de l'effectif au 27 février 2012, soit 35 personnes sur un total de 160.

Concernant le SDS plus spécifiquement, le pourcentage est passé de 26,19 % en 2009 à 24,14 % à fin février 2012.

A cette date, non seulement le nombre d'employés de la FdP au bénéfice d'un permis « G » n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2009, mais les permis « G » sont proportionnellement en diminution. Ainsi, contrairement à ce que laisse entendre l'IUE, la situation ne se dégrade pas à la Fondation des parkings, mais les recommandations de l'Etat en matière d'engagement ont au contraire été dûment suivies.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER